

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

|                       |                     |                     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| LEBRETON Suzanne      | BOTREL Marie-Claire | PELHATRE Michel     |
| AMBROISE Fabienne     | BRIAND Marie        | LEMAITRE Fabrice    |
| FOURE Jean-Luc        | GODET Pascal        | LUCAS Dominique     |
| RAULT Annie           | YVART Didier        | KERJEAN Nathalie    |
| LEMONNIER Rosanna     | CAYET Laurette      | MENARD Vanessa      |
| MAILLARD Rémi         | BERNAY Marie-Hélène | LE PROVOST Guy      |
| GUILLEMOT Jean-Claude | PLAYE Sarah         | PICOUAYS Jacqueline |
| THOMAS François       |                     |                     |

**Absents Excusés** : Monsieur GUEMARD Bruno pouvoir à Monsieur GODET Pascal.

**Secrétaire de séance** : Monsieur FOURE Jean-Luc

**FINANCES**

***Redevance occupation du domaine public***

Le conseil municipal décide d'émettre un titre de recette d'un montant de 841 € à GRDF pour l'occupation du domaine public

***Subventions : forum des associations, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Chamaille***

Le conseil municipal vote les subventions :

|   |           |
|---|-----------|
| Forum des associations : 0.112 € par habitant | 332.10 €  |
| La Chamaille : 0.47 € par habitant            | 1309.00 € |
| CLSPD : 0.28€ par habitant                    | 704.20 €  |

**URBANISME ET TRAVAUX**

***Modification du Plan Local d'Urbanisme***

Le conseil municipal prend acte de la modification simplifiée N°1 du PLUi H

---

***Syndicat Départemental en Energie – prises de courant pour les illuminations***

Le conseil municipal décide de rajouter 4 prises de courant sur les candélabres, 2 à la résidence des Genêts et 2 en centre Bourg pour un coût de à 907.20 €

***Rétrocession à la Bouvrais***

Le conseil municipal :

- Approuve la rétrocession au domaine public de la commune d'une portion de la parcelle C813 comme indiqué sur le plan ci-annexé, à l'euro symbolique.
- Décide de mandater Maître Crespel pour l'établissement de l'acte
- Décide de mandater le cabinet Eguimos pour l'établissement du document d'arpentage.
- Décide que les frais de rétrocession de cette portion seront à la charge de la commune
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**AFFAIRES GENERALES**

***Dinan Agglomération : rapport d'activités et de développement durable 2019***

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités et de développement durable 2019 de Dinan Agglomération

***Règlement du Conseil Municipal***

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur

***Groupe de travail mairie***

Le conseil municipal décide de composer un groupe de travail pour le projet de la Mairie de 10 personnes maximum.

- Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur FOURE Jean-Luc , Monsieur GODET Pascal, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur LE PROVOST Guy, Monsieur LUCAS Dominique, Monsieur PELHATRE Michel, Madame PICOUAYS Jacqueline, Madame RAULT Annie, Monsieur Didier YVART.

***Pouvoir de police du maire***

Le conseil municipal prend acte que :

- les pouvoirs de police administrative spéciale en matière de :
  - Réalisation des aires d'accueil pour les gens du voyage,
  - Voirie,
  - Habitat

Ne seront pas transférés au Président de Dinan Agglomération à compter du 16 février 2021.

- que les pouvoirs de police administrative spéciale en matière de :
  - Gestion des déchets ménagers,
  - Assainissement

Seront transférés au profit du Président de Dinan Agglomération.

***Droit à la formation des élus***

Le conseil municipal décide d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% des indemnités de fonctions des élus.

-----  
- dit que La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

***Délibération de principe : contrat d'assurance cyber sécurité***

Le conseil municipal décide :

- De se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2021.

**INFORMATION - COMMUNICATION**

***Quévert – Renouvellement de la convention de participation financière relative à l'utilisation du panneau déroulant***

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de participation financière , 70 € par mois, pour le panneau déroulant situé à l'Aublette

**INFORMATIONS**

Commission contrôle liste électorale

Vœux 2021

Cérémonie du 11 novembre

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Suzanne LEBRETON**